



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

### Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**A été nommé comme secrétaire de séance** : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

### **DECISION N°1 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

*(Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires)*

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

#### **Investissement**

Dépenses : **1 476 213,00**

Recettes : **1 521 699,30**

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **2 173 444,00**

Recettes : **2 173 444,00**

Pour rappel, total budget :

#### **Investissement**

Dépenses : **1 613 701,00** (dont 137 488,00 de RAR)

Recettes : **1 613 701,00** (dont 92 001,70 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses : **2 173 444,00**

Recettes : **2 173 444,00**

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 14

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 19/04/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024